



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

carte de séjour temporaire – Admission exceptionnelle au séjour (L 313-14)

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- **Formulaire ci-joint rempli**

- **Justificatifs d'état civil et de nationalité :**
 - **copie intégrale du passeport** (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ; ou d'une carte d'identité ; ou tout autre document justifiant de votre identité et de votre nationalité ;
 - **extrait d'acte de naissance** avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour en France) et **jugement supplétif** le cas échéant ;

- **justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :**
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si **locataire**), ou taxe d'habitation ;
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - si **hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).

- **2 photographies d'identité récentes** (format 35mm x 45mm – norme ISO/IEC 1994 – 5 : 2005) (pas de copie).

- **Déclaration sur l'honneur selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie** (si le demandeur est ressortissant d'un État autorisant la polygamie).

- **Éléments relatifs aux liens familiaux**
 - **si vous êtes marié :**
 - **copie intégrale de l'acte de mariage** (en cas de mariage célébré à l'étranger, transcription du mariage sur les registres de l'état civil français).
 - **copie du livret de famille**
 - **nationalité du conjoint** : copie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité ;
 - si votre conjoint(e) réside en France : éléments attestant de votre vie commune ;
 - **si vous avez des enfants :**
 - extrait de l'acte de naissance ou copie intégrale de l'acte de naissance comportant la filiation ;
 - certificat de scolarité des enfants depuis qu'ils sont en âge d'être scolarisés ;
 - justificatif que vous vivez avec vos enfants et/ou que vous participez à leur éducation et à leur entretien ;

- **Éléments justifiant les « considérations humanitaires » ou les « motifs exceptionnels » :**
 - **circonstances humanitaires ou exceptionnelles :** justificatif de circonstances humanitaires particulières ;
 - **ancienneté sur le territoire français :** justificatifs de votre durée de présence en France (un justificatif de présence minimum par semestre sur les cinq dernières années) ;
 - **insertion professionnelle :** justificatifs d'exercice antérieur d'un emploi, qualification professionnelle, formation suivie ;
 - **volonté d'intégration sociale :** compréhension du français, diplômes obtenus, documents relatifs à des services rendus dans le domaine culturel, sportif, associatif, civique ou économique ;
 - **tous documents que vous jugerez utile pour justifier de votre admission au séjour ;**

Veillez retourner les pièces demandées avec la liste ci-jointe classées dans l'ordre de cette liste

- TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE

— Dans l'hypothèse où vous ne seriez pas en mesure de fournir les documents sollicités, veuillez en préciser les raisons sur papier libre joint à votre réponse sur lequel vous aurez également listé les pièces non produites

— Les justificatifs doivent être accompagnés le cas échéant de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel

— **Des pièces complémentaires pourront vous être demandées lors de l'étude de votre dossier**